

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU DOUBS

Intitulé du service versant :	Direction départementale des territoires (DDT) du Doubs Service habitat, construction, ville (HCV)	N° de versement : 2687W
Service producteur : Direction départementale de l'Équipement (DDE) – Service habitat, urbanisme et environnement (SHUE) jusqu'au 31 décembre 2009 et DDT à compter du 1 ^{er} janvier 2010	Métrage : 1,20 mètre linéaire	

Date du versement : 25/05/2021	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%;"></td> <td>Exemplaire destiné au service versant</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">X</td> <td>Exemplaire destiné aux Archives</td> </tr> </table>		Exemplaire destiné au service versant	X	Exemplaire destiné aux Archives
	Exemplaire destiné au service versant				
X	Exemplaire destiné aux Archives				

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
	Sommaire du bordereau			
1-12	Gestion sociale du logement	1999-2015		
1-2	Comité de pilotage du numéro unique	2001-2016		
3	Commission de médiation	2002-2007		
4-11	Commission départementale de médiation pour le droit au logement opposable	2007-2015		
12	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)	1999-2000		

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
1-12	Gestion sociale du logement	1999-2015		
1-2	Comité de pilotage du numéro unique C'est la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, qui a prévu la mise en place d'un numéro unique départemental d'enregistrement pour chaque demande de logement locatif social, dans le but d'améliorer la connaissance de la demande de logements HLM, de renforcer la transparence des attributions, et d'identifier les demandes difficiles à satisfaire pour leur consacrer un traitement adapté. Le dispositif a été mis en œuvre dans le Doubs le 31 mai sur arrêté préfectoral du 28 mai 2001.	2001-2016		
1	Création : instructions, comptes rendus de réunions, notes, protocole départemental de mise en œuvre, correspondance, documentation.	2001		
2	Fonctionnement : comptes rendus de réunions, documents remis en séance (diaporamas, statistiques annuelles). Quelques lacunes entre 2009-2013	2001-2016		
3	Commission de médiation. – Composition : arrêtés préfectoraux, règlement intérieur (2002-2005). Fonctionnement : relevés de décisions, dossiers étudiés en séance (2002-2007).	2002-2007		
4-11	Commission départementale de médiation pour le droit au logement opposable La loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 dite loi DALO (droit au logement opposable) a imposé à l'Etat une obligation de résultats et non plus seulement de moyens. Le droit à un logement décent et indépendant, garanti par l'Etat est offert à toutes les personnes répondant aux conditions cumulatives suivantes : résider sur le territoire français de façon régulière et dans des conditions de permanence définies par décret, ne pas être en mesure d'accéder par leurs propres moyens à un logement décent et indépendant et de s'y maintenir. Ce droit s'exerce par un recours amiable, devant la commission départementale de médiation qui se prononce sur le caractère prioritaire de la demande et sur l'urgence qu'il y a à attribuer au demandeur un logement ou un accueil en structure d'hébergement.	2007-2015		
4	Création : instructions, notes, comptes rendus de réunions, documentation, correspondance.	2007-2008		
5	Composition : arrêtés préfectoraux.	2007-2011		

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
6-11	Fonctionnement : comptes rendus de réunions, documents remis en séance, quelques dossiers de cas étudiés en réunion.	2008-2015		
6	2008			
7	2009			
8	2010-2011			
9	2012-2013			
10	2014			
11	2015			
12	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD). - Étude connaissance des publics : notes, comptes rendus de réunions, bilans, rapports.	1999-2000		

À ma connaissance, les archives (documents et leur conditionnement) faisant l'objet du présent versement n'ont pas été stockées dans des locaux amiantés ayant pu les contaminer.

Le chef du service versant :

Les documents ci-dessus mentionnés ont bien été pris en charge par les Archives départementales.

Besançon, le 25/05/2021

La Directrice des Archives départementales du Doubs
Nathalie ROGEAUX